



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59559

VALABLE JUSQU'AU 30/07/2027

ÉDITÉ LE

17/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1983

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/12/1983  
2 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ARRAS

Siret : 328 620 398 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 26805

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 546616 F 1247000/001 470749/78

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 546616 F 1247000/001 470749/78

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : MORETTI CONSTRUCTIONS

RUE COPERNIC  
ZONE INDUSTRIELLE  
BP36

62970 COURCELLES-LES-LENS

Téléphone : 03 21 77 11 11

Fax : 03 21 77 11 12

Portable :

Site Internet : <https://www.moretticonstructions.fr>

E-mail : [administration@moretticonstructions.fr](mailto:administration@moretticonstructions.fr)

Responsabilité légale :

JDH3M (890 494 206) / MORETTI DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 127

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/08/2023
8632 PROB	Efficacité énergétique - "offre globale"	10/06/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/04/2025
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	16/04/2025
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/08/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	30/08/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/08/2023
<input type="checkbox"/> Projet complet de rénovation	12/02/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.